

une distance si considérable de l'événement, d'après eux bien des fables s'étaient glissées à la place de l'histoire. En un mot le Pentateuque, quoique livre inspiré, n'était qu'un fabliau oriental écrit assez tard sur les origines du monde et les premières vicissitudes du peuple hébreu.

— On avait bien des fois déjà répondu victorieusement à ces attaques, vengé la foi des fidèles ; mais aucun document officiel n'était encore intervenu. La Commission Biblique répond maintenant à quatre questions :

1. — On ne peut pas affirmer que Moïse n'est point l'auteur des livres que le peuple juif et toute l'antiquité chrétienne lui attribuent ;

2. — Il n'est pas nécessaire que Moïse ait dicté ou écrit lui-même ces livres,—il a pu confier à d'autres le soin de les écrire, pourvu qu'ils rendissent fidèlement sa pensée et n'omissent rien de ce qu'il voulait y faire mettre ;

3. — Moïse a pu se servir dans ce travail de documents antérieurs, de traditions orales dont, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, il a pris, soit à la lettre, soit au sens, ce qui servait à son but particulier ;

4. — Il a pu y avoir au Pentateuque tel que nous l'avons aujourd'hui des additions : tel que le récit de la mort de Moïse. On a pu changer certaines phrases archaïques en les accommodant à la langue plus moderne, corriger des leçons vicieuses, etc. Et ce sans préjudice de l'authenticité et de l'intégrité du Pentateuque. Mais dans ces discussions de détail, il faut tout soumettre au jugement de l'Eglise.

— Ce décret, dont je ne fais que résumer les termes, alors qu'il aurait été peut-être plus sage de le reproduire entièrement, mettra-t-il fin aux discussions sur le Pentateuque ? Hélas, je ne le crois guère. Le courant est pris, il se développera encore, et puis il devient par trop facile de conquérir une